



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18  
" " en exercice : 18  
" " qui ont pris part à la délibération : 15  
Date de la convocation : 18 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 24 FEVRIER 2026  
2026 / 12**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme FILET Marie-Claude, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. CUERQ Raymond, M. DURAND Paul, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : REVISION DU PRIX DE VENTE DES COUPES DE BOIS**

Mme le Maire rappelle la délibération 2024/07 du 13 février 2024 fixant le prix de vente des coupes de bois, toutes essences confondues, à 10 € le stère.

Au vu des tarifs pratiqués par les autres communes, il semble nécessaire de diminuer le prix de vente de l'acacia à 8 € le stère.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de fixer le prix de vente de l'acacia à 8€ le stère,

**DECIDE** de maintenir le prix de vente des autres essences à 10 €.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,  
Annick GRÉMY